

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

EN VOUS VACCINANT CONTRE LA GRIPPE, VOUS PROTÉGEZ VOS PATIENTS.



Tout le monde n'est pas égal face à la grippe. Chez les 65 ans et plus, les femmes enceintes et les personnes atteintes d'une maladie chronique, la grippe peut entraîner des complications graves, des hospitalisations et des décès. Vous vacciner contre la grippe, c'est aussi protéger vos patients les plus fragiles.

CONTRE LA GRIPPE, PROTÉGEONS-NOUS, VACCINONS-NOUS.



ameli.fr